### Municipalité de Moudon



# Préavis n° 19/22 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 245'000.— pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand

Délégués municipaux : Carole PICO, syndique, c.pico@moudon.ch, 079/817.19.99

Roger MULLER, municipal bâtiments, culture et cultes,

r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 22 août 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

#### 1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 245'000.— pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) en contrat à durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand.

Cette requête intervient à la suite d'une réflexion lancée par la Municipalité après le retrait du préavis municipal 68/21 concernant l'achat de la parcelle 257 du Grand-Air annoncé par communiqué de presse le 30 septembre 2021, lequel avait fait l'objet d'un renvoi par le Conseil communal le 22 juin 2021 au sens de l'article 75 du règlement du Conseil communal.

#### 2. Processus de consultation

En réponse aux points soulevés à l'origine du renvoi, la Municipalité a entamé une réflexion qui a abouti à la tenue d'une séance consultative le 15 septembre 2021.

Sous la conduite et sur invitation de la Municipalité, la rencontre a réuni la Fondation du Musée Eugène Burnand, l'Association du Vieux-Moudon, l'Amicale du Rochefort, des représentants de la commission gestion-finances, ainsi que les rapporteurs de majorité et de minorité de la commission du Conseil communal nommée pour l'examen du préavis 68/21. La décision de retirer le préavis municipal s'est imposée au terme des discussions.

D'entente avec les parties représentées, un groupe de travail a été formé par la Municipalité pour se pencher sur l'avenir du bâtiment du Grand-Air dans l'éventualité de l'achat de la parcelle 257 située à la rue du Château, propriété de l'Etat de Vaud.

A noter que la Municipalité a répondu favorablement à la demande du comité de sauvegarde de Moudon, qui a lancé la pétition sur la colline de Moudon, d'intégrer deux de ses membres au sein dudit groupe de travail. En outre, il est précisé que la Municipalité n'était pas représentée dans le groupe de travail afin de permettre aux membres qui le composent d'être libres dans les discussions et assurer une facilité d'échanges. Cela dit, la Municipalité a demandé la remise d'un rapport d'aide à la décision et souhaité que des axes soient traités en priorité (voir annexe), sans toutefois limiter le champ des réflexions, avec comme postulat de départ la confirmation formelle de la Fondation du Musée Eugène Burnand de son intention de rester dans le bâtiment du Grand-Air.

Dans son rapport daté du 31 janvier 2022 et intitulé *Culture et verdure au sommet de la colline*, le groupe de travail indique en préambule que la concrétisation du projet présenté et l'engagement de la Fondation du Musée Eugène Burnand à rester dans le bâtiment du Grand-Air implique la création d'un poste d'un historien de l'art et muséologue à un taux de 60% ou une subvention communale équivalente.

C'est donc en réponse à cette première proposition que la Municipalité soumet aujourd'hui au Conseil communal la présente demande de crédit. En effet, les conclusions du rapport du groupe de travail et les intentions de la Municipalité pour aller de l'avant dans ce dossier sont convergentes. Elles aboutissent donc à la volonté de créer un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) en CDD à 60% pour une durée de 2 ans maximum.

Cette position a pu être confirmée lors d'une rencontre qui a réuni la Municipalité et les membres du groupe de travail le 23 mai 2022 au cours de laquelle les personnes présentes ont pu donner un avis favorable sur la proposition municipale.

#### 3. Objet du préavis, description du poste de coordinateur-trice en CDD

L'idée est de procéder dans un premier temps à un engagement d'un coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) pour une durée déterminée de deux ans. Ce laps de temps est nécessaire pour développer un projet cohérent et abouti d'un pôle muséal regroupant les deux institutions.

#### 3.1 Missions:

La mission du titulaire de ce poste comprendra notamment les aspects suivants :

- Concevoir le pôle muséal formé par le musée du Vieux-Moudon et le musée Eugène Burnand ;
- Définir ses contours :
  - les bâtiments et surfaces nécessaires,
  - le programme,
  - la logistique,
  - les étapes de développement,
  - le budget d'exploitation,
- et à court terme :
  - améliorer la visibilité et la fréquentation
  - chercher des sponsors et des mécènes.

Au terme de cette période, deux documents livrables devront être fournis par le/la coordinateur-trice à la Municipalité :

- Un rapport complet sur la conception, le programme, les besoins en surfaces et logistique, les étapes de développement, le budget d'exploitation et les actions à entreprendre pour créer le nouveau pôle muséal;
- 2. Un rapport complet sur les sponsors et mécènes contactés ; les contacts pérennes établis et les recommandations pour la suite.

Sur la base de ces deux rapports, une décision pourra être prise, soit de :

- Pérenniser le poste du coordinateur-trice
- Définir le budget nécessaire et le financement pour réaliser le projet.
- Arrêter les conditions à négocier avec le Canton pour l'achat ou la mise à disposition du bâtiment du Grand-Air.

- Présenter un préavis de crédit d'étude au Conseil communal.
- Lancer les études et la planification des travaux nécessaires.

#### ou

 Abandonner le projet d'acquisition de la parcelle du Grand-Air et maintenir la situation actuelle.

#### 3.2 Conditions cadre pour le suivi du/de la coordinateur-trice

Le poste en CDD du/de la coordinateur-trice sera subordonné directement à la Municipalité avec un engagement soumis aux dispositions du règlement du personnel communal. Des séances de travail hebdomadaires seront agendées.

Son travail sera aussi suivi par un comité de direction (CODIR) qui se rencontrera mensuellement et sera composé de membres suivants :

- Deux délégués de la Municipalité.
- Deux délégués des musées (1 de chaque musée).
- Un consultant externe, spécialiste en muséologie, choisi par la Municipalité.

#### Missions du consultant externe :

- Définir avec la Municipalité le cahier des charges du/de la futur/e coordinateur-trice
- Participer activement au recrutement et au choix final du candidat
- Participer aux séances du CODIR
- Contribuer à consolider un budget d'exploitation adapté (aux besoins et aux moyens)
- Être à disposition de la Municipalité et le cas échéant, participer à la préparation du préavis

#### 4. Planification

Selon le planning prévisionnel et sous réserve de l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal, les jalons importants sont les suivants :

Objet	Echéance
Engagement du titulaire dès	février
	2023
Fin du contrat	printemps
	2025
Sous réserve des conclusions du rapport, préavis pour crédit d'étude pour	fin 2025
développement du projet autour du bâtiment du Grand-Air	

#### 5. Plan d'affectation cantonal (PAC) pour la Ville Haute

En parallèle à l'engagement du/de coordinateur-trice d'une durée de deux ans, le processus d'établissement d'un nouveau Plan d'affectation cantonal pour la Ville Haute suit son cours, sous la conduite de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et avec notamment la participation de représentants municipaux au sein du comité de pilotage et du groupe de travail technique. De plus, deux représentants du comité pour la sauvegarde de Moudon qui a lancé la pétition seront également consultés.

Conformément au communiqué officiel du Conseil d'Etat daté du 18 mai dernier, « Ce PAC a pour but d'adapter la planification en vigueur aux enjeux de protection du patrimoine et d'en faire un outil de réponse aux besoins actuels. Une fois en vigueur, il permettra la vente du bâtiment du « Grand Air » par le Canton, tout en assurant la sauvegarde du site et en y réglant la question du maintien ou non de droits à bâtir. Enfin, il constitue une réponse de l'Etat à la pétition "Sauvons la colline de Moudon".. ».

Autrement dit, c'est au terme de cette procédure de planification territoriale que la vente du bâtiment du Grand-Air pourra avoir lieu. Au niveau du calendrier, cela pourrait correspondre avec la remise du rapport par le/la coordinateur-trice au terme de son engagement. La Municipalité disposera ainsi de données pour prendre une décision et le cas échéant, soumettre sa proposition au Conseil communal.

## 6. Postulat de la conseillère communale Sandrine BOSSE BUCHANAN « pour une activité muséale crédible à Moudon »

Le présent préavis est également une réponse au postulat précité pris en considération par le Conseil communal dans sa séance du 22 juin 2021.

En effet, comme indiqué dans la mission du titulaire du poste, il s'agit de concevoir le pôle muséal formé par le musée du Vieux-Moudon et le musée Eugène Burnand. La problématique soulevée par la conseillère communale Sandrine BOSSE BUCHANAN, laquelle se concentre en particulier sur le musée Eugène Burnand, sera étudiée et approfondie dans un cadre plus élargi en intégrant également le musée du Vieux-Moudon.

#### 7. Aspects financiers

Le montant de crédit sollicité est réparti de la manière suivante :

Objet	Montant TTC en CHF
Traitement du/de la coordinateur-trice, y compris cotisations AVS-AI-AC, assurances, etc pour 24 mois	190'000
Achats mobiliers, matériels	15'000
Indemnités, remboursement de frais (expert)	20'000
Divers	20'000
TOTAL	245'000

Les coûts découlant du présent préavis seront comptabilisés dans un nouveau compte de fonctionnement créé à cet effet et compensés par une reprise sur le fonds « structure pour la culture » doté de CHF 500'000.- (compte n°9281.13) au moment de l'établissement du présent préavis.

#### 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 19/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
  - autorise formellement la Municipalité à créer un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) pour une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand,
  - 2. accorde à cet effet un crédit de maximum CHF 245'000.—,
  - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement à créer,
  - 4. prend acte que la dépense sera compensée par reprise sur le compte no 9281.13 « Fonds réserve structure pour la culture »,
  - 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

C.PICO

A. IMERI

Annexe : axes de réflexion pour le groupe de travail



#### Bâtiment du Grand-Air – axes de réflexion pour le groupe de travail

#### Mission

La Municipalité souhaite que le groupe de travail, composé des parties prenantes concernées par l'acquisition du bâtiment du Grand-Air, réfléchisse sur l'avenir de celui-ci dans l'hypothèse de son achat, avec comme postulat de départ : la confirmation formelle de la Fondation du Musée Eugène Burnand de son intention de rester dans le bâtiment.

La Municipalité ne souhaite pas limiter le champ de réflexions du groupe. Cela étant, elle souhaite que les axes suivants de réflexion soient traités en priorité :

#### Axes de réflexion

- 1. Quelle synergie / partenariat entre le Musée du Vieux Moudon et le Musée E. Burnand ?
- 2. Quel descriptif et programme pour le pôle muséal ?
- 3. Quelle répartition des rôles entre : l'Amicale de Rochefort, le Musée du Vieux Moudon, le Musée E. Burnand ?
- 4. Quelle ouverture pour une occupation temporaire des espaces au 1<sup>er</sup> étage en attendant l'aboutissement d'un projet de rénovation complet ?
- 5. Quelle ouverture pour un espace d'exposition dédié aux artistes locaux ?
- 6. Quelles solutions réalistes pour améliorer l'accessibilité de la Ville-Haute ?
- 7. Quel avenir pour le parking actuel ?
- 8. Quels aménagements extérieurs sont souhaités pour favoriser la synergie entre les deux musées ?
- 9. Quelles sources de financement externes pour les travaux et pour l'exploitation peuvent être sollicitées ?

Lors de la séance constitutive du groupe de travail, il a ajouté l'axe de réflexion suivant : Périmètre de construction de la parcelle du Grand-Air.

Au terme de la réflexion, il est attendu la rédaction d'un rapport qui répond aux questions posées ci-dessus, à remettre à la Municipalité pour le 31 janvier 2022.

Moudon, le 11 octobre 2021